

FICHE PRATIQUE : 2H SUPPLÉMENTAIRES DE SPORT AU COLLÈGE



Depuis novembre 2022, les Ministères des Sports et de l'Éducation Nationale ont lancé le dispositif : "2 heures supplémentaires de sport au collège".

Après une année d'expérimentation, le projet va être déployé pour l'année scolaire 2023-2024, auprès de 87 collèges volontaires dans toutes la Nouvelle-Aquitaine.

Le club de handball peut être un acteur clé de ce dispositif en proposant des activités ludiques, innovantes et non compétitives en complément de l'EPS et du sport scolaire, sur le temps périscolaire.

Les activités proposées incluront le Handfit, le Hand à 4 et/ou le Handensemble.



Le Ministère des Sports prendra en charge l'intervention des clubs sportifs en versant un forfait de 100 € pour 2 heures d'activités, avec un groupe de maximum 20 adolescents.

Ce paiement sera effectué via LeCompte Asso.

La FFHandball soutiendra également la mise en place du dispositif en organisant des webinaires d'accompagnement dès le début de la saison.

Démarches à suivre pour les clubs :

01.

S'informer de la liste des collèges volontaires sur le dispositif

<https://www.sports.gouv.fr/2-heures-de-sport-en-plus-au-college-1988>

02.

Se connecter à la plateforme

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/2hsc>

03.

Remplir la demande en ligne.

En suivant, la demande sera étudiée par le SDJES. (vérification de l'honorabilité des intervenants sportifs)

04.

Si le SDJES a validé la demande (avec ou sans demande de modification), il met le club en relation avec le collège pour définir les modalités d'intervention.

[Modèle de convention](#)

05.

L'établissement informe les élèves et familles sur les offres de pratique proposées. Il leur fournit une autorisation parentale

[L'autorisation parentale](#)

06.

Avant la première séance, la liste des élèves est transmise à l'éducateur du club ainsi que les autorisations parentales.

07.

L'éducateur du club anime son cycle de séance aux créneaux horaires et lieux définis dans le cadre de la convention et tient à jour les fiches de présences des élèves.

08.

Le club formule sa demande de paiement sur le Compte asso à la fin du dernier cycle en joignant les fiches de présence de chaque période. Via Compte Asso : <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/>

2hcollege@sports.gouv.fr // 6000000.cresseguier@ffhandball.net

[Informations et documents complémentaires](#)

LIGUE NOUVELLE
AQUITAINE
FFHANDBALL

